

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 17 novembre 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE REVENU NATIONAL

LA DISPARITION DE DOSSIERS SUR MICROFICHES DU BUREAU DE DISTRICT DE TORONTO

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le 4 novembre, on m'a informé qu'une série de dossiers sur microfiches renfermant des renseignements relatifs à quelque 16 millions de contribuables canadiens ont disparus du bureau de district de Toronto, après les heures de travail, le 30 octobre. Le personnel de sécurité du ministère a entrepris des recherches préliminaires approfondies au bureau de district de Toronto après quoi le 4 novembre, le sous-ministre du Revenu national a été informé de cet incident dont il m'a fait part peu après.

Le 5 novembre, je me suis personnellement entretenu avec le commissaire de la GRC qui a immédiatement entrepris une enquête sur la disparition de ces dossiers. Le ministère du Revenu et la GRC ont décidé d'un commun accord de ne pas rendre publiques la perte des microfiches et l'enquête publique tant que cela pourrait nuire à l'enquête. Étant donné que cette enquête est déjà rendue assez loin maintenant, et avec l'accord du commissaire de la GRC, je crois que le droit des Canadiens d'être informés sur ce qui se passe et les conséquences possibles de cet incident me dictent d'informer la Chambre à ce sujet.

Tout d'abord, je me dois d'expliquer la nature des documents manquants. Ces dossiers renferment les noms, les adresses, les dates de naissance, les numéros d'assurance-sociale, le prénom du conjoint, le nom du bureau de district le plus près et la dernière année pour laquelle une déclaration d'impôt a été remplie. Il y a également des renseignements codés qui permettent de classer globalement les contribuables en fonction de leur principale source de revenus—des agriculteurs ou des membres des professions libérales, par exemple. Ces dossiers étaient datés de février 1986. Ces microfiches étaient en voie d'être remplacées par des dossiers à jour et elles devaient être renvoyées à Ottawa, pour y être détruites, conformément à la procédure suivie normalement au ministère.

L'affaire est grave, mais je tiens à souligner à nouveau que les dossiers perdus ne contenaient aucun des renseignements financiers fournis par les contribuables, si ce n'est les catégories correspondant aux principales sources de revenus, dont j'ai parlé tout à l'heure. Cependant, le fait que des renseignements confidentiels sur des Canadiens puissent tomber entre de mauvaises mains n'en est pas moins inquiétant.

En outre, je me dois de décrire les conséquences possibles de la disparition de ces renseignements. Il est impossible, bien entendu, de déterminer avec exactitude les motifs de cet acte ni l'utilisation qu'on entend faire de ces renseignements. Il s'agissait peut-être simplement de jouer un mauvais tour au ministère ou de nuire à sa réputation. Ou peut-être bien qu'on voulait ainsi obtenir les listes de contribuables à des fins commerciales ou dans un but plus infâme. Ou encore il est concevable que l'on entende utiliser ces renseignements à des fins frauduleuses, afin de soutirer de l'argent au gouvernement.

Sur ce dernier point, je peux garantir à la Chambre que les procédures utilisées, afin de prévenir les fraudes contre le ministère du Revenu national font l'objet d'un examen attentif. Pour des raisons évidentes, j'éviterai de donner des détails sur le type de fraudes contre lesquelles nous devons nous protéger et sur les mesures utilisées à cette fin. Toutefois, après avoir bien examiné la situation, mes collaborateurs m'assurent que les risques de fraude auquel pourrait donner lieu la disparition des renseignements dont j'ai parlé sont minimes. Quoi qu'il en soit, j'ai demandé que des précautions supplémentaires soient prises immédiatement.

Je tiens en outre à assurer à Votre Honneur, ainsi qu'à la Chambre, que les procédures utilisées dans d'autres ministères visés ont été examinées de près, notamment le risque que l'on se serve desdits renseignements pour obtenir frauduleusement des passeports ou encore des prestations d'assurance-chômage, de pension de vieillesse et autres prestations sociales au moyen de faux changements d'adresse. Dans tous les cas, certes, les renseignements pourraient faciliter la présentation de telles demandes, mais les autres procédures et critères d'admissibilité en vigueur à l'heure actuelle sont tels que les risques de fraude n'ont pas augmenté ou alors de façon marginale. Or le gouvernement prend des mesures supplémentaires pour éviter toute augmentation même marginale des risques.

• (1110)

J'insiste sur la gravité du problème que pose, à mon avis, la perte des renseignements confiés au ministère du Revenu. C'est la première fois qu'une telle quantité de documents disparaît. Outre l'enquête sur les circonstances entourant cette disparition, j'ai demandé à la GRC d'examiner à part les méthodes de sécurité appliquées par mon ministère pour la manutention des données sur microfiches.

Je ferai part à la Chambre le plus tôt possible des résultats de l'enquête sur cette inacceptable violation des règles de sécurité, qui a abouti à la disparition de ces documents. Il sera décidé des mesures disciplinaires à prendre une fois l'enquête terminée.